

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juin 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers absents : 4  
Nombre de pouvoirs : 4  
Date de la convocation : 28 mai 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TROIS JUIN, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s** – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC  
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Bruno EYSSERIC  
M. Francis KORNPROBST, pouvoir à M. Franck MILLET  
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS  
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

**Secrétaire de séance :** Mme Odile PILOZ

#### 2026-06-89 / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE Mise à jour et financement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) Approbation de la convention entre la CCBDP et la Commune de NYONS

**RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS**

Depuis 2018, la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale, en partenariat avec les communes volontaires, a déployé la Signalisation d'Information Locale (SIL).

Elle permet de signaler les pôles utiles aux usagers en déplacement et notamment :

- les services publics,
- les équipements touristiques, culturels et de loisirs,
- les sites touristiques,
- les hébergements touristiques (hors gîtes et meublés),
- les autres activités commerciales.

Pour assurer la mise à jour de cette signalétique, la commune de Nyons a passé une convention avec la CCBDP. Cette convention étant arrivée à terme, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler à compter du 01/07/2026 pour une période de trois ans.

La CCBDP restera maître d'ouvrage de l'opération. À ce titre, elle continuera à assurer la coordination globale et apportera un appui technique aux communes. Elle pourra passer un nouveau marché de fourniture de matériels et de pose permettant à l'ensemble des communes de bénéficier de prix négociés.

La commune de Nyons assurant la pose des matériels supports de la SIL, la répartition des financements de l'acquisition des mobiliers est définie comme suit : 40 % pour la commune et 60 % pour la CCBDP.

La Commune de Nyons, si elle le souhaite, pourra répercuter le coût ou une partie du coût à sa charge vers le bénéficiaire final (hébergements, point de vente, restaurant...).

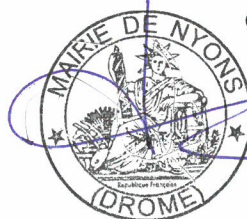
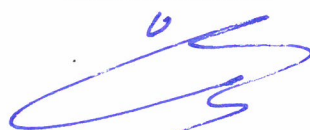
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale pour la mise à jour et le financement de la SIL fourni en annexe de la présente délibération,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Odile PILOZ  
Secrétaire de séance



Christian TEULADE  
Maire de NYONS

